

**Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Eco Wind SA » du contrôle conjoint de la société « Tarouma Wind 1 SA », à travers l'acquisition de 50% de son capital social et des droits de vote y afférents, aux côtés de la société « Amea Energy Investments 20 DMCC »**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence telle que modifiée et complétée et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par la partie notifiante, qui en est seule responsable. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence, tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et groupes concernées :**

- **L'acquéreur** : La société « Eco Wind SA » ;
- **La cible** : La société «Tarouma Wind 1 SA ».

**Nature de l'opération**

- Prise du contrôle conjoint.

**Secteurs économiques concernés**

- Production et vente de l'électricité.

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 18 mai 2026.

## RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société «Eco Wind SA », filiale du groupe « Ynna Holding », du contrôle conjoint de la société «Tarouma Wind 1 SA », à travers l'acquisition de 50% de son capital social et des droits de vote y afférents, aux côtés de la société «Amea Energy Investments 20 DMCC ».

« Eco Wind SA » est une société anonyme de droit marocain, inscrite au registre de commerce du tribunal de Casablanca sous le numéro 682341, ayant son siège social sis au 239, Boulevard Mohamed V, Casablanca, spécialisée dans le développement, la conception, le financement, la construction, l'exploitation, la maintenance et la gestion de projets de production d'énergie renouvelable, ainsi que dans la commercialisation de l'énergie produite.

« Amea Energy Investments 20 DMCC » est une société de droit émirati, filiale du groupe « Amea Power », établie dans la zone franche du Dubai Multi Commodities Centre (DMCC), immatriculée sous le numéro de licence DMCC-957816, ayant son siège social sis N° 3O-01-5619 Jewellery & Gemplex 3 Plot N° : DMCC-PH2-J&GPlexS, Jewellery & Gemplex, Dubaï, Émirats Arabes Unis, spécialisée dans la détention et la gestion de participations dans des projets d'énergies renouvelables.

« Tarouma Wind 1 SA » est une société anonyme de droit marocain, inscrite au registre de commerce du tribunal de Laâyoune sous le numéro 27405, ayant son siège social sis au Boulevard de la Mecque, rue Essalil, Appt. 05, N°01, Laâyoune, Maroc, dont l'objet est le développement, le financement, la construction et l'exploitation d'une centrale éolienne d'une capacité de 104 MW située à Laâyoune, Maroc.

Fait à Rabat, le 07 mai 2026.